



Union européenne et sport

<i>La Présidence belge de l'UE et le sport</i>	2
<i>Commission européenne: Nouveau Directeur Sport à la DG Education et Culture</i>	3
<i>Le Parlement européen adopte une résolution sur les agents de joueurs</i>	3
<i>La Commission Européenne clôt la procédure engagée contre la Fédération Luxembourgeoise de Football</i>	4
<i>Symposium européen sur le sport</i>	5
<i>Forum International du Sport à Bruxelles</i>	5

Questions de politique européenne

<i>Recommandations sur les paris sportifs adoptées par le Mouvement Olympique</i>	7
<i>L'UEFA a adopté son règlement sur le Fair Play Financier</i>	8

Programmes communautaires et études

<i>Fonds européens : la Commission européenne révisé les règles d'accès</i>	9
<i>Le projet A2B se rend en Finlande</i>	9
<i>Programme « Jeunesse en Action » : deux appels à propositions</i>	10

Bureau des COE auprès de l'UE : Quoi de neuf

<i>Bureau des COE auprès de l'UE : séminaire sur les financements de l'UE à Bucarest</i>	13
<i>Fédération Internationale de Hockey sur glace: nouveau partenaire du Bureau des COE auprès de l'UE depuis le 1^{er} juillet 2010</i>	13





Union européenne et sport

La Présidence belge de l'UE et le sport

Le 1^{er} juillet, la Belgique a pris la Présidence de l'UE pour 6 mois.



Le vendredi 25 juin, à l'occasion de la présentation officielle du programme de la Présidence belge à la presse européenne, Yves Leterme - Premier Ministre assurant l'intérim avant la constitution du prochain gouvernement belge - a réaffirmé que la situation instable en Belgique (des élections ont eu lieu le 13 juin et un nouveau gouvernement doit être mis en place) « n'affecterait en aucun cas » la Présidence belge de l'UE. Il a insisté sur le fait que la Belgique a adopté « une approche sobre » basée sur un programme « ambitieux mais réaliste ».

3 priorités ont déjà été identifiées concernant le sport. La Présidence belge veut se concentrer sur :

- Le sport et l'éducation, particulièrement sur la double formation, la mobilité dans le sport, les qualifications professionnelles et la protection des mineurs.
- La lutte contre le dopage et une implication plus forte de l'UE dans ce

domaine.

- L'inclusion sociale à travers le sport. A cet égard un nouveau groupe de travail sur l'inclusion sociale sera mis en place, ainsi qu'une conférence sur ce thème à Louvain les 14 et 15 octobre.

Toutes ces priorités ont déjà été soulignées durant le premier Conseil des Ministres de l'UE en charge du sport qui a eu lieu cette année, le 10 mai, à Bruxelles.

Les principaux événements relatifs au sport sont les suivants :

- 15 septembre 2010 : réunion des Directeurs des Sports de l'UE à Genval
- 21-22 octobre 2010 : réunion informelle des Ministres des Sports de l'UE à Anvers
- 19 novembre 2010: Conseil formel des Ministres des Sports de l'UE dans le cadre du Conseil Education, Jeunesse et Culture à Bruxelles

Pour plus d'information :

Voir site Internet de la Présidence belge de l'UE : <http://www.eutrio.be/fr>



Commission européenne: Nouveau Directeur Sport à la DG Education et Culture



La Direction Générale Education et Culture a un nouveau Directeur Sport.

Historien de formation, **Gregory Paulger**,

d'origine britannique, fut auparavant Directeur de Cabinet de Mme Viviane Reding, puis membre de la DG Education et Culture en 1999, avant d'être nommé Directeur de la division « Audiovisuel, Medias, Internet » au sein de la DG « Société de l'information et médias » en 2005.

Il réintègre désormais son ancien service en remplacement de Pierre Mairesse, avec lequel le Bureau des COE auprès de l'UE a établi une longue et fructueuse coopération ces dernières années.

Le Bureau des COE auprès de l'UE espère poursuivre avec Mr Paulger les excellentes relations nouées avec son prédécesseur.

Le Parlement européen adopte une résolution sur les agents de joueurs



Le Parlement européen a adopté le 17 juin une résolution sur les agents de joueurs.

Il invite la Commission européenne à prendre une initiative pour régir les activités des agents des joueurs, qui devrait avoir notamment pour objectifs:

- la suppression de la "double représentation", et
- une rémunération progressive subordonnée au respect du contrat »

Pour rappel, une étude sur « les agents sportifs dans l'Union Européenne », menée pour le compte de la Commission européenne, fut publiée en décembre 2009 (voir rapport mensuel de janvier 2010).

- « des normes et des critères d'examen stricts auxquels toute personne devrait satisfaire pour être l'agent d'un joueur,
- la transparence dans les transactions des agents,
- l'interdiction de toute rémunération des agents des joueurs dans le cas de transfert de mineurs,
- des normes minimales harmonisées pour les contrats des agents,
- un système efficace de contrôle et de sanctions disciplinaires,
- l'établissement, au niveau de l'Union, d'un système de licences pour les agents

Pour plus d'information :

Résolution du Parlement européen :

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+MOTION+B7-2010-0343+0+DOC+XML+V0//FR>

Etude européenne sur les agents de joueurs:

http://ec.europa.eu/sport/library/doc/f_studies/etude_agents_sportifs_rapport_final_novembre_2009.pdf



La Commission Européenne clôt la procédure engagée contre la Fédération Luxembourgeoise de Football

Le 3 juin 2010, la Commission a clos la procédure engagée contre le Luxembourg à propos des quotas appliqués aux joueurs étrangers.



 En juillet 2004, la Commission avait entamé une procédure d'infraction à l'encontre du Luxembourg en raison des règles limitant le nombre de joueurs étrangers dans les clubs de la fédération luxembourgeoise de football.

Deux règles étaient visées :

- La première imposait, au coup d'envoi, un minimum de sept joueurs de nationalité luxembourgeoise ou ayant obtenu leur première licence au Luxembourg
- La deuxième limitait le nombre de transferts à quatre joueurs par club par saison

La Commission a estimé que ces règles pouvaient engendrer une discrimination fondée sur la nationalité et qu'elles constituaient une entrave à la libre circulation des travailleurs.

Suite aux remarques de la Commission, les autorités luxembourgeoises ont adopté des changements qui conduisent désormais la Commission à penser que les règles visées ne créent pas de discrimination fondée sur la nationalité, dans la mesure où :

- Concernant la première règle : l'obligation de posséder la nationalité

luxembourgeoise a été supprimée. De plus les statistiques fournies par les autorités luxembourgeoises ont montré que la règle relative à la première licence n'entrave pas, dans la pratique, l'embauche de joueurs étrangers et n'entraîne donc aucune discrimination à l'encontre des ressortissants de l'Union européenne.

- Concernant la deuxième règle : les statistiques font également apparaître que le nombre de transferts de joueurs est, en moyenne, inférieur à quatre par saison. Par conséquent, la Commission européenne a conclu que cette disposition est également compatible avec la législation de l'Union.

Pour plus d'information :

Communiqué de presse de la Commission européenne :

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&atId=89&newsId=820&furtherNews=yes>



Symposium européen sur le sport



La fin de son mandat approchant, la Présidence espagnole de l'UE a organisé un symposium sur le sport début juin à Madrid. Le

symposium était organisé autour de groupes de discussions ayant pour but de discuter et réfléchir aux problèmes qui affectent à la fois le sport et les activités physiques, le rôle des organisations sportives et les athlètes de haut niveau, et le rôle des gouvernements et des institutions européennes concernant les valeurs du sport et les habitudes des européens.

Dans son discours d'ouverture, le Secrétaire d'Etat espagnol au Sport, Mr Jaime Lissavetzky, a défini les contours du symposium en insistant à la fois sur l'aspect mondial et local du sport et ses asymétries. Selon lui, « le Sport est un phénomène mondial inégal », en référence aux

nombreux défis actuels en termes d'égalité des sexes dans le sport, à la nécessité de la diversité et de la tolérance dans le sport, mais également au regard de la gouvernance mondiale du sport, en particulier la nécessité de respecter et de comprendre l'autonomie et la nature spécifique du sport.

Parmi les participants aux groupes de discussion, des leaders d'opinions et des athlètes de haut niveau espagnols ont parlé d'une seule voix aux côtés d'invités de renommée internationale. Les thèmes de discussion étaient variés, allant de sujets tels que le sport et les médias à l'individualisation de la société ou encore l'égalité des sexes à la protection des enfants.

Pour plus d'information :

Le compte-rendu de l'évènement (publié prochainement) : <http://www.eu2010-sportsymposium.org/?lang=en>

Forum International du Sport à Bruxelles

Un Forum International du Sport, organisé par la *Konrad-Adenauer-Stiftung*, a eu lieu à Bruxelles le 2 juin 2010. La ligne directrice de ce forum était de savoir comment coordonner les règles relatives à la lutte contre le dopage sans enfreindre l'autonomie du sport. Il s'agit d'un point important puisque la Commission européenne a très tôt identifié la lutte contre le dopage comme l'une de ses priorités dans le secteur du sport, lorsqu'elle a publié le Livre Blanc sur le Sport en 2007. Cette question est désormais essentielle avec l'apport du Traité de Lisbonne et l'articulation de l'article 165 relatif au sport

dans le Traité sur le Fonctionnement de l'UE (TFUE).

Le forum a débuté avec une présentation du Professeur Arne Ljungqvist, Président de la Commission médicale du CIO. Tout d'abord, il a résumé l'histoire de la lutte contre le dopage depuis les années 60. Puis il a insisté sur le fait que la lutte contre le dopage a fait des progrès considérables depuis les dix dernières années en particulier avec la création de l'AMA et du Code Mondial Antidopage. Cependant, afin d'être vraiment efficace Ljungqvist a demandé une augmentation des fonds dédiés à la lutte

Jun 2010



contre le dopage ainsi qu'une harmonisation des règles anti-dopage au niveau de l'UE.

Doris Pack, Présidente de la Commission Culture et Education au Parlement Européen, a souligné l'importance du sport en tant que phénomène social transnational et la



nécessité de défendre les valeurs du sport. Selon elle, l'article 165 relatif au sport offre une nouvelle visibilité au sport à l'échelle de l'UE. A cet égard, la lutte contre le dopage est une priorité également pour le Parlement européen puisque cela ne concerne pas uniquement le sport de haut niveau. Pack a ajouté que l'UE va être encore plus active en matière de sport. Des mesures anti-dopage

ainsi qu'une législation sur les agents sportifs sont deux domaines dans lesquels l'Union Européenne pourrait agir à l'avenir. De plus, le Parlement européen soutient les mesures de fair play financier mises en place par l'UEFA.

Une autre initiative en matière de politique européenne du sport est attendue à l'automne puisque la Commission européenne doit publier une communication sur le sport. A ce jour, des mesures préparatoires pour un futur programme européen du sport ont déjà été mises en œuvre.

Le reste de la conférence fut dédié à l'éthique et aux questions scientifiques en matière de dopage, donnant ainsi un bon aperçu global de ce sujet complexe.



Questions de politique européenne

Recommandations sur les paris sportifs adoptées par le Mouvement Olympique

 Le Comité International Olympique (CIO) a organisé à Lausanne le 24 juin 2010 une conférence sur les paris intitulée « Paris sportifs : un défi à relever ». Le séminaire s'est concentré sur l'aspect économique et légal du financement des organisations sportives à travers les activités de paris ainsi que sur la recherche de solutions afin de combattre les risques inhérents aux paris irréguliers.

Le CIO, avec les représentants des Fédérations Sportives Internationales (FIs) et des Comités Nationaux Olympiques (CNOs), ont adopté des recommandations communes visant à protéger et maintenir l'intégrité du sport dans l'hypothèse où et lorsqu'elle est mise en danger par des paris irréguliers.

Ces recommandations, qui serviront de lignes directrices à toutes les parties prenantes impliquées, proposent :

1. D'adopter des réglementations internes sur les paris sportifs qui incluent une série de 7 principes majeurs (par exemple, « l'interdiction pour tous les participants de dévoiler des informations confidentielles et privilégiées sur leur sport »)
2. De mettre en œuvre un programme de Communication, d'Education et de prévention
3. De développer la collaboration avec les autorités publiques (gouvernements nationaux et régionaux)

4. D'établir un groupe de travail impliquant les représentants de toutes les composantes du Mouvement Olympique afin d'analyser le meilleur moyen de surveiller les paris sur le sport.

Le CIO a abordé le sujet des paris illégaux selon une conception préventive pour protéger les Jeux Olympiques. Le CIO exige déjà que tous les athlètes, dirigeants et journalistes, s'engagent à ne pas parier sur des événements en lien avec les Jeux Olympiques ou à promouvoir des opérateurs de paris pendant les Jeux. Le Code de l'Ethique du CIO interdit également aux membres du CIO, aux salariés du CIO ou à toute personne accréditée par les Fédérations Internationales et le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques de pronostiquer sur des compétitions olympiques.

A l'occasion des Jeux de l'Olympiade à Pékin en 2008 des Jeux Olympiques d'Hiver à Vancouver en février dernier, le CIO a mis en place un système de surveillance spécifique.

« Pour le mouvement sportif il est primordial de développer une stratégie commune et de collaborer étroitement avec les autorités publiques et l'industrie légale des paris. Alors seulement, nous serons en mesure de répondre efficacement à ce problème complexe », a conclu Jacques Rogge, Président du CIO.



Jun 2010

Pour plus d'information :

Communiqué de presse du CIO :
<http://www.olympic.org/fr/content/Media/?articleId=92584&articleNewsGroup=-1>

Recommandations du Mouvement Olympique sur les paris sportifs :

http://www.olympic.org/Documents/Conferences_Forum_and_Events/2010-06-24_Final_Recommendations_IOC_seminar_fre.pdf

L'UEFA a adopté son règlement sur le Fair Play Financier

Le Comité Exécutif de l'UEFA a adopté, le 27 mai, son nouveau règlement sur le Fair Play Financier, qui a pour objectif d'améliorer l'équilibre économique entre les clubs européens et d'établir une stabilité sur le long terme au sein des équipes européennes. Les principales mesures, qui ont été présentées au Parlement Européen le 1^{er} juin 2010, sont les suivantes :

- Exigence d'équilibre financier – les clubs ne doivent pas dépenser plus qu'ils ne peuvent générer sur une période donnée
- Aucun retard de paiement en cours de saison – envers d'autres clubs, des employés et/ou les autorités sociales/financières
- Informations sur les finances futures – pour garantir que les clubs pourront répondre à leurs obligations futures

De plus, ce règlement sur le fair play, qui a été établi en collaboration avec l'Association Européenne des Clubs, devrait encourager

les clubs à investir dans la formation et l'amélioration des équipements sportifs, puisque les sommes investies dans ces domaines ne seront pas prises en compte dans le calcul de leur déficit.

A travers ce nouveau dispositif, l'UEFA défend une approche préventive. Une période de mise en œuvre devrait s'étaler sur trois ans. Le principe d'équilibre financier entrera en vigueur pour les rapports financiers émis fin 2012, lesquels seront évalués par l'UEFA durant la saison 2013/14.

Pour plus d'information :

Communiqué de presse à la suite de la présentation au Parlement européen le 1^{er} juin 2010 :
<http://fr.uefa.com/uefa/footballfirst/protectingthe game/financialfairplay/news/newsid=1494635.html>

Communiqué de presse à la suite de la publication du règlement de l'UEFA sur le fair play financier le 24 juin 2010 :
<http://fr.uefa.com/uefa/footballfirst/protectingthe game/financialfairplay/news/newsid=1500930.html>



Programmes communautaires et études

Fonds européens : la Commission européenne révisé les règles d'accès

Le 28 mai 2010, la Commission européenne a adopté des modifications pour simplifier l'accès aux fonds européens en réduisant les formalités administratives et en réduisant les coûts pour les bénéficiaires. Les nouvelles règles vont également accroître les possibilités de combiner un financement public et privé pour accroître l'impact sur l'investissement. Les modifications s'appliqueraient à la nouvelle génération de programmes européens à partir de 2014.

Avec ces règles, la Commission veut réduire les formalités administratives. Avant cette révision, le plafond en-dessous duquel les procédures administratives étaient simplifiées pour obtenir une subvention était de 25 000€. Avec ces nouvelles règles, le plafond est augmenté à hauteur de 50 000€. Des mesures de simplification sont également proposées pour les entreprises qui ont déjà conclu des contrats avec la Commission afin d'éviter qu'il leur soit réclamé des documents qu'ils ont déjà fournis lors de précédents contrats.

L'objectif à long terme de la Commission est d'axer davantage le régime de subventions

sur les résultats à atteindre par les bénéficiaires des paiements plutôt que sur le simple remboursement des dépenses déclarées. Les bénéficiaires devront démontrer qu'ils ont agi de manière efficace et efficiente au lieu de rendre compte de chaque poste de dépense.

Avec ces nouvelles règles, il sera également plus facile d'optimiser le regroupement des ressources de l'UE avec celles d'entreprises privées au moyen de partenariats entre le secteur public et le secteur privé (PPP). À l'heure actuelle, ces partenariats doivent se conformer à l'ensemble des règles budgétaires et financières de l'UE. À l'avenir, les PPP pourraient relever de la législation nationale du pays où ils sont implantés.

La proposition de la Commission doit être approuvée par le Conseil de l'UE et le Parlement européen. La Commission espère que le processus législatif sera achevé d'ici la fin 2011. Les projets sportifs éligibles pour les fonds européens seront alors concernés par ces nouvelles règles.

Le projet A2B se rend en Finlande

La « double formation des athlètes finlandais » était le thème de la dernière visite d'étude d'A2B au centre de natation de Mäkelänrinne et au Musée du Sport de Finlande à Helsinki les 9 et 10 juin 2010. Le partenaire d'A2B, le Comité Olympique finlandais, a profité de cette visite pour présenter

d'excellents cas pratiques sur l'élaboration et la mise en œuvre de structures pour la double formation.

Le programme de double formation finlandais repose principalement sur un fort réseau et un système d'éducation flexible. Il se combine avec une technique d'apprentissage innovante basée sur la technologie, permettant aux étudiants de





Jun 2010

bénéficier d'un système d'apprentissage à distance.

Le système d'infrastructures, appelé « académies sportives », est dédié aux jeunes athlètes de haut niveau. Il associe les organisations sportives et les institutions éducatives afin de faciliter à la fois l'éducation et la carrière sportive des jeunes athlètes.

La visite d'étude fut agrémentée de la présence d'Hannu Takkula, membre finlandais du Parlement européen, qui a tenu un discours sur la double formation dans une perspective européenne. Il a présenté les possibilités pour la promotion de la double formation dans le sport, en développant un cadre légal au niveau de l'UE et en mettant en œuvre des réseaux paneuropéens. Ont également assisté au séminaire des athlètes, des entraîneurs, des représentants d'établissements d'enseignement, d'organisations sportives et d'agences de recrutement.

L'enseignement de cette visite d'étude est que les athlètes finlandais profitent principalement de leurs réseaux au sein des « académies sportives », qui leur permettent de poursuivre leur carrière sportive et leurs études. Après la fin de leur carrière sportive, les athlètes ont la possibilité de participer à un « programme de carrière des athlètes », afin de faciliter leur insertion sur le marché du travail.

Dans le cadre des activités d'A2B, cette seconde visite d'étude a contribué à mieux identifier les bonnes pratiques, les partager et créer des réseaux. Les informations recueillies seront utilisées lors des discussions au sein des ateliers de travail et serviront de base à la production des recommandations.

Des informations détaillées sont disponibles dans le Rapport de Visite d'Etude publié sur le site Internet du projet : <http://www.athletestobusiness.eu/>

Programme « Jeunesse en Action » : deux appels à proposition

La Commission européenne a lancé récemment deux appels à propositions dans le cadre du programme « Jeunesse en Action »

1) Programme « Jeunesse en Action » - Appel à propositions « Systèmes de soutien à la Jeunesse »

Le premier appel a pour objet de soutenir, sur une base expérimentale, la mobilité et les échanges d'animateurs de jeunes en vue de promouvoir l'acquisition de nouvelles aptitudes et compétences afin d'enrichir leur profil en tant que professionnels dans le domaine de la jeunesse, ainsi que de les aider à mieux s'adapter à l'évolution des

besoins des jeunes. Cela contribuera également à appuyer la volonté politique de l'UE de soutenir, reconnaître et professionnaliser l'animation socio-éducative.

Les objectifs de l'appel à propositions sont les suivants:

- donner aux animateurs l'opportunité de faire l'expérience d'une réalité de travail différente dans un autre pays,
- mieux comprendre la dimension européenne de l'animation socio-éducative,
- améliorer les compétences professionnelles, interculturelles et



- linguistiques des animateurs de jeunes,
- promouvoir l'échange d'expériences et d'approches en matière d'éducation socio-éducative et d'éducation non formelle en Europe,
 - contribuer au développement de partenariats plus solides et de meilleure qualité entre les organisations de jeunesse à travers l'Europe,
 - renforcer la qualité et le rôle de l'animation socio-éducative en Europe.

Candidats éligibles :

Les candidats éligibles sont des ONG qui peuvent être basées aussi bien aux niveaux européen, national que local, tels que des clubs sportifs ou des fédérations.

Partenariats

Les projets doivent être basés sur un solide partenariat entre 2 partenaires de 2 pays du programme différents dont au moins un appartient à un État membre de l'UE.

Début du projet

Les projets doivent débuter entre le 1^{er} mars 2011 et le 30 juin 2011. Ils auront une durée maximale de 12 mois. L'activité aura une durée minimale de 2 mois et une durée maximale de 6 mois.

Budget

Le budget global alloué sera de 600 000€ et la subvention maximale par projet sera de 25 000€.

Date limite de dépôt des candidatures

Les candidatures doivent être envoyées au plus tard avant le **22 octobre 2010**.

Pour plus d'informations :

http://eacea.ec.europa.eu/youth/funding/2010/call_action_4_3_fr.php

2) Programme « Jeunesse en Action » - Appel à propositions « Partenariats »

Le second appel vise à soutenir des projets de partenariat avec des régions, municipalités et ONG européennes, telles que des organisations sportives, désireuses de développer ou de renforcer leurs actions, stratégies et programmes à long terme dans les domaines de l'apprentissage non formel et de la jeunesse.

L'objectif de l'appel à propositions est de soutenir le développement de partenariats notamment avec des organismes au niveau régional ou local afin de:

- encourager leur participation à des activités de jeunes et d'éducation non formelle européennes,
- soutenir leurs capacités en tant qu'organismes actifs dans le domaine de la jeunesse offrant des possibilités d'éducation non formelle aux jeunes et aux jeunes travailleurs,
- promouvoir le développement de réseaux durables, l'échange de bonnes pratiques et la reconnaissance de l'éducation non formelle.

Partenariats

Les projets doivent être basés sur un partenariat entre 2 partenaires de 2 pays différents, dont au moins un appartient à un État membre de l'UE.

Début du projet

Les projets doivent débuter entre le 1^{er} avril 2011 and le 1^{er} septembre 2011. Le programme des activités peut s'étendre sur deux ans.



Budget

Le budget global alloué au cofinancement est évalué à 1 200 000 € et la subvention maximale par projet ne devrait pas excéder 100 000 €.

Date limite de dépôt des candidatures

Les candidatures doivent être envoyées au plus tard avant le **8 octobre 2010**.

Pour plus d'informations :

http://eacea.ec.europa.eu/youth/funding/2010/call_action_4_6_fr.php



Juin 2010

Bureau des COE auprès de l'UE: Quoi de neuf

Bureau des COE auprès de l'UE : séminaire sur les financements de l'UE à Bucarest

« Comment obtenir des financements européens pour les projets sportifs ? ». Cette question était le point central d'un séminaire de

deux jours organisé par le Comité Olympique Roumain pour les représentants des Comités Nationaux Olympiques (CNOs) d'Europe de l'Est, du 16 au 17 juin 2010 à Bucarest.

Les participants ont pu bénéficier d'une vue d'ensemble sur le thème « UE et Sport » ainsi qu'une introduction aux règles applicables aux fonds européens.

Ce séminaire était le premier du genre assuré par les collaborateurs du Bureau des COE auprès de l'UE en Europe de l'Est. Compte tenu du retour positif des participants, d'autres séminaires de ce type pourraient voir le jour à l'avenir.

Fédération Internationale de Hockey sur glace : nouveau partenaire du Bureau des COE auprès de l'UE depuis le 1^{er} juillet 2010

Le Bureau des COE auprès de l'UE est ravi de compter la Fédération Internationale de Hockey sur glace (IIHF) parmi ses partenaires depuis le 1^{er} juillet 2010.



L'IIHF, basée à Zürich, est l'organisation fédérale du hockey sur glace à l'échelon international. Elle fut fondée le 15 mai 1908 à Paris. Elle regroupe

69 associations nationales membres dans le monde.

L'IIHF est – avec le football, le handball et le rugby – la quatrième fédération internationale de sports collectifs partenaire du Bureau des COE auprès de l'UE.

Pour plus d'informations :
<http://www.iihf.com/iihf-home/home.html>

Mentions légales:

Bureau des COE auprès de l'UE
52, Avenue de Cortenbergh
B-1000 Bruxelles
Tel. : 0032-2-738 03 20
info@euoffice.eurolympic.org